



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	4 ^{ème} (3 ^{ème} /11 ^{ème})
Nom de site		Numéro	T15743
Adresse du site	25 Bd Beaumarchais	Hauteur	R +6 (27.05m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700 sur un site 2G/3G/4G		
Complément d'info	Free est présent (30/120/240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	22/12/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	05/06/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	05/08/2019

Historique et contexte	CCTM du 13/01/2016 (mesures de contrôle)
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700 MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz pour une orientation 110°, 240° et 340°).		
Distance des ouvrants	1m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	Entre 2 et 12°
Estimation	110° <5V/m ; 240° <3V/m ; 340° <5V/m	Vis-à-vis (25m)	R6 Az 0°
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à mettre en service le 700MHz dans les 3 antennes existantes.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront installés à proximité des antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	26.54 (110°) 28.53m (240 et 340°)

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
--	--	--	--

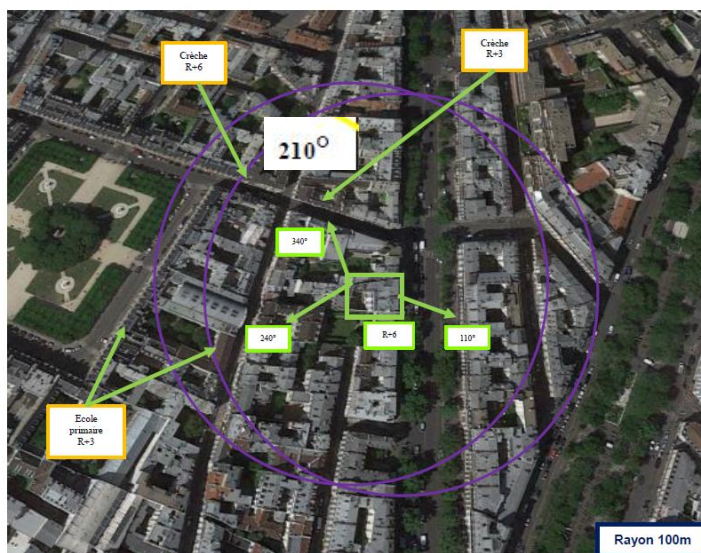
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Ecole primaire	21 rue des Tournelles	R+2	OUI	90m	Inférieur à 1 V/m
Ecole primaire	12 Place des VOSGES	R+3	OUI	140m	Inférieur à 1 V/m
Crèche Les jeunes heures	4 rue du passage de la Mule	R+3	OUI	58m	Inférieur à 1 V/m
Accueil Jeunes enfants	8 rue du passage de la Mule	R+6	OUI	116m	Inférieur à 1 V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.



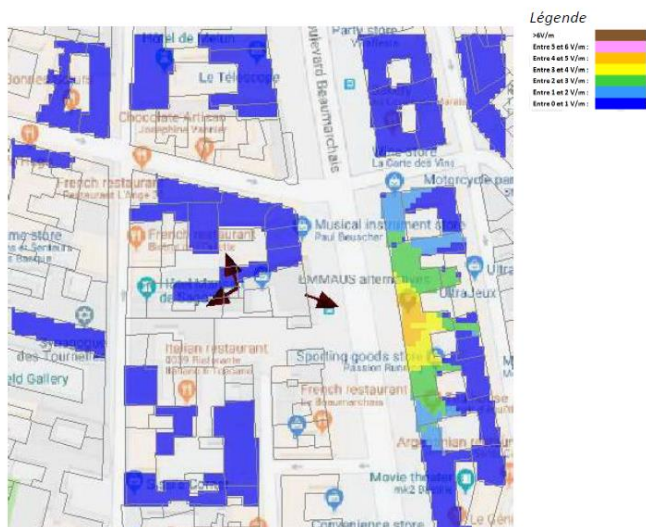
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

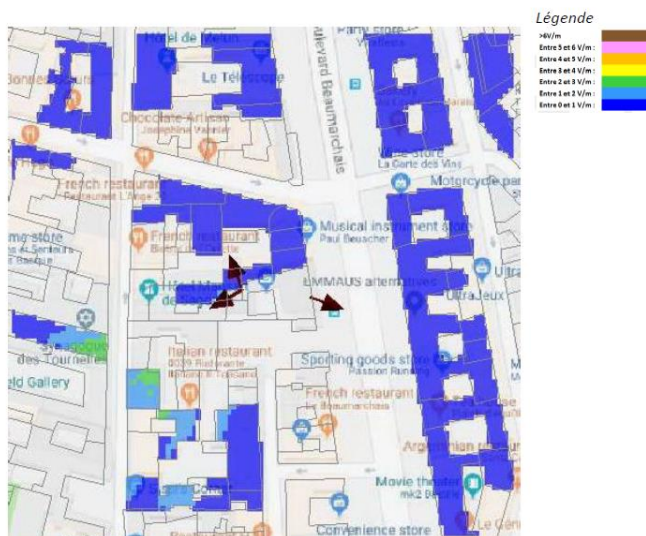
a. Azimut 110°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 110°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5 m.



b. Azimut 240°

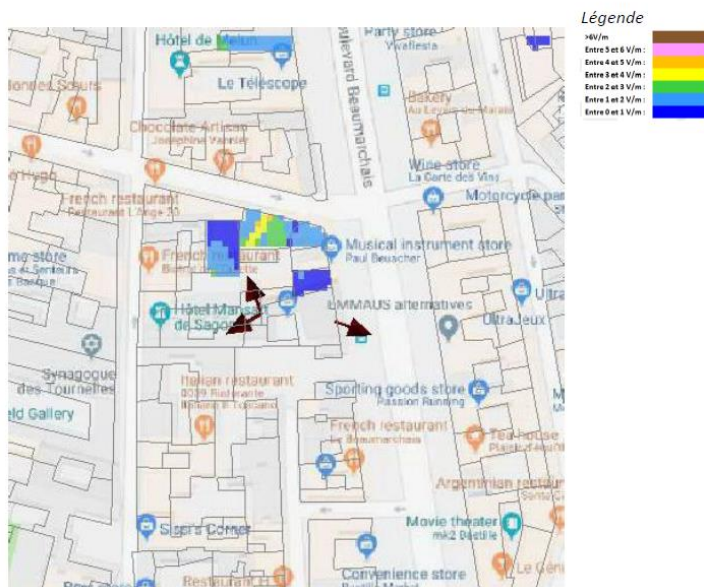
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 340°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 110°	Azimut 240°	Azimut 340°
Niveau maximal	entre 4-5 V/m	entre 2-3 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	19.5 m	19.5 m	25.5 m

Les niveaux calculés dans l'accueil de jeunes enfants, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



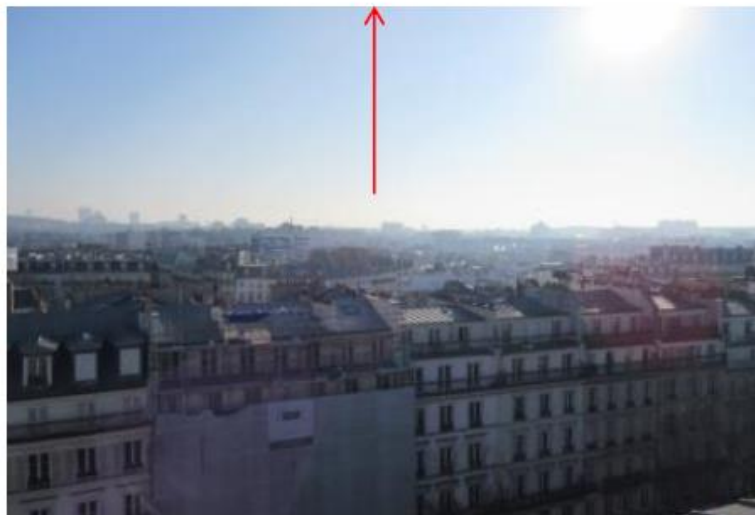
Il n'y a aucune modification de l'impact visuel, les antennes seront de même tailles que les existantes.

Vue des Azimuts

Azimut 340° :



Azimut 110° :



Azimut 240° :

